



De l'impériosité des finances

À l'image de l'année dernière, la municipalité souhaite vous apporter des informations sur la situation financière de la commune ; point assurément le plus délicat à gérer parmi l'ensemble des missions qui incombent à la mairie. Ce bulletin d'information a pour objet de vous apporter des éléments pertinents et importants mais naturellement pas une vision détaillée et exhaustive.

Certains chiffres sont volontairement arrondis pour en simplifier la lecture et la compréhension.

Évidemment, vous êtes en droit de contacter la mairie si vous voulez un complément d'informations. Rappelons aussi que le budget est public.

Nous espérons vivement que ce document vous apportera des précisions quant à la vision des finances communales. Nous vous invitons à faire part de vos commentaires sur le sujet.

Réalisé 2020 et budget primitif 2021

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

Si le budget prévisionnel s'appuie sur des suppositions et des estimations pour l'avenir, le réalisé représente les recettes et les dépenses réelles écoulées. L'année terminée, nous pouvons ainsi comparer le réalisé avec le budget, pour élaborer le budget de l'année à venir.

Budget 2021

Dépenses de fonctionnement :

Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
682 k€	546 k€	628 k€

Recettes de fonctionnement :

Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
682 k€	622 k€	628 k€

*Un budget de fonctionnement est obligatoirement équilibré entre recettes et dépenses.

Résultat de l'exercice 2020

chiffres en k€ (x1000€)	Invest.	Fonct.
recettes nettes	137	622
dépenses nettes	124	546
résultat net de l'exercice 2020	13	76
résultat de clôture de l'exercice précédent	-44	56
part affectée à l'investissement		56
résultat cumulé par section	-31	76
résultat cumulé	+45	

Le résultat de l'exercice est honorable mais il reste primordial d'optimiser la section de fonctionnement. Si l'on considère les « restes à réaliser » (travaux votés avant l'année dernière mais non lancés), le bilan cumulé serait à -5k€.

Quelques chiffres du budget :

- Prévion de « bénéfice » (CAF brute) de la section de fonctionnement : 25 k€, ce qui est trop faible parce qu'elle définit la marge de manœuvre.
- Zoom sur la participation à divers syndicats mixtes ou services : piscine d'Étueffont : 12 k€, Territoire d'Énergie : 5 k€, fourrière : 900 €, RPI (école) : 125 k€, cimetière et église de Fontaine : 350 €, gardes champêtres : 3,7 k€.

La section d'investissement est difficilement interprétable avec un simple tableau. Voici des éléments :

- Loyer annuel des emprunts : 80 k€ de capital + 20 k€ d'intérêts.
- 49 k€ sont alloués aux nouveaux travaux (avant subventions). voir *§Les travaux*
- 18 k€ serviront à financer d'anciens travaux non terminés (portes de l'atelier, enfouissement des réseaux secs rue du lavoir et carrefour de la boulangerie). Ce point est finalement bouclé à 5 k€ en réalisé.

D'autres chiffres sont détaillés tout au long de ce bulletin.



Les travaux inscrits au budget 2021

Les travaux d'investissement restent limités. Sont prévus cette année (montants validés ou estimés) :

- **Remplacement des portes de l'atelier communal** (retard covid) : 12 k€ (1500€ après subventions),
- **Mise en conformité de l'aire de jeux du Moulin** : 5,5k (3 k€ après subventions),
- **Aire de retournement rue de l'Ancienne Douane** : 10,5 € (4,5 k€ après subventions),
- **Réparation sommaire de quelques sentiers pédestres**,
- **Réfection en surface de la voirie rue le Vernois** : 6 k€ (3 k€ après subventions)
- **Câblage électrique et réseau de la mairie, Maison des Arches et médiathèque** : 12 k€ (5 k€ après subventions)
- **Échelles à neige à l'école et maintenance diverses toitures** : 2,5 k€ (1,5 k€ après subventions)
- **Coupe rase de 3 ha de bois** : pris en charge par l'ONF. Pas de dépense pour la commune



Les principales difficultés

Les sujets de l'année dernière subsistent à l'exception de la synagogue transférée à Grand Belfort :

- **Pas de capacité d'autofinancement**,
- **Utilisation difficile des subventions** : L'engagement de travaux demande une avance de trésorerie parce que les subventions accordées sont payées quelques mois après le règlement des travaux. Le manque de trésorerie est donc préjudiciable et nécessiterait le recours à l'emprunt, peu recommandé,
- **Maintenance des bâtiments** : Au regard de la vétusté du patrimoine communal, la mairie est sujette à de nombreux imprévus de travaux de maintenance et de réparation,
- **Masse d'emprunts conséquente** : voir *\$Les emprunts*
- **Créances non recouvrées** : 46 k€ d'impayés depuis 1996 n'ont ni été récupérés, ni été inscrits aux budgets précédents. Cette somme ampute fortement les budgets futurs. Des actions sont engagées pour

éponger les quelques montants recouvrables. Le reste doit être considéré dans le budget (2 k€/an),

- **Incertitude sur le maintien du niveau des dotations** : cette année, la commune a perdu le fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : -7k€,
 - **Ferme Belet** : la mairie reste en recherche active de projets extérieurs viables.
- De nouveaux points identifiés viennent augmenter la liste :
- **Le montant de la dotation de Grand Belfort (CLECT) pour le RPI** : voir *\$Le syndicat du RPI*
 - **L'adhésion au syndicat de la piscine d'Étueffont** alors que nous disposons de celles de Grand Belfort depuis 2017.
 - **Les dépenses énergétiques** : voir *\$Le bilan énergétique*



Les résolutions et les avancées

- **La synagogue** : le bâtiment a été transféré à Grand Belfort. La commune reste propriétaire mais l'agglomération exerce désormais tous les droits et devoirs du propriétaire (hormis l'aliénation). La fin de la réfection est envisagée pour 2024 environ.
- **Vente d'un terrain industriel** : en cours. Ceci permettra de retrouver de la trésorerie.
- **Renégociation de 3 emprunts** : voir *\$Les emprunts*
- **Résiliation de l'opérateur téléphonique/internet pour fin d'année (coût annuel : 5,5 k€)** : nous pourrions espérer une économie notable, surtout après l'accès au GFU (fibre de Grand Belfort).
- **Photocopies (coût : 4 k€)** : Le contrat n'est pas résiliable sans frais. Nous sommes liés encore 3 ans. Nous pourrions ensuite envisager un gain de 2,5 k€/an (et 500€/an dans l'immédiat avec un contrat parallèle). En cours.
- **Contrats électricité** : 500 €/an d'économie à la suite d'une révision des abonnements. En cours,
- **Solde des marchés antérieurs signés et interrompus** : quasiment finalisé. 1,4 k€ au lieu de 25,5 k€ à ce jour. 1 sujet restant à 5 k€



Mairie de Foussemagne - 11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne - www.foussemagne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ou secretariat@foussemagne.com

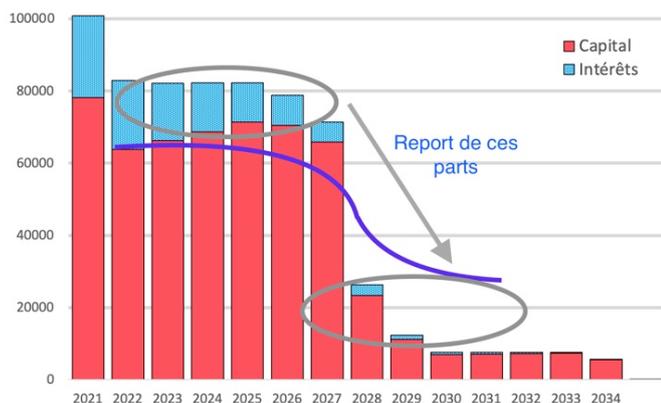
Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h

Les emprunts

La municipalité a renégocié 3 emprunts qui s'y prêtaient (Groupe scolaire, ferme Belet et synagogue) pour descendre les taux de 4,56%, 4,18% et 3,50% à 0,75% sur 120 mois soit à environ un lissage sur 3 ans de plus qu'actuellement.

Si l'opération peut paraître très fructueuse au vu des taux, les gains sont moindres en raison des conditions actuarielles des anciens contrats et donc des indemnités de rachat. Néanmoins, la valeur actualisée nette (VAN), c'est-à-dire la mesure de rentabilité du projet, s'approche de 20 k€, ce qui démontre l'opportunité de la démarche. Pour faire simple, nous décalons des sorties de trésoreries sans coût supplémentaire, ce qui permettra de donner une bouffée d'oxygène aux budgets à venir.

Le graphique ci-dessous présente les annuités des emprunts avant renégociation (histogramme rouge et bleu). La ligne violette traduit la renégociation des emprunts par la baisse des premiers loyers et l'augmentation des derniers.



En complément, la mairie a un crédit de 100 k€ pour générer de la trésorerie. Coût annuel : 1,5 k€.



Le bilan énergétique

Le volet énergie représente un lourd impact sur les finances de la commune. Le bilan est médiocre au regard des sommes dépensées :

En voici quelques illustrations :

- Chauffage/électricité de l'école : 11 k€,

- Chauffage/électricité Maison des Arches : 8,3 k€,
- Chauffage/électricité de la mairie : 5,4 k€,
- Éclairage public : 7 k€ (+ abonnements : 2,6 k€),
- Autres contrats d'électricité : 3,9 k€,

Des pistes d'optimisation sont envisageables :

- Isolation des bâtiments comme les fermetures extérieures (tuyauterie chaudières réalisée),
- Maîtrise des usages de consommations !
- Changement de type de chauffage et d'éclairage à la Maison des Arches,
- Révision de contrats d'électricité en adhérant à un groupement de commande.
- Passage à de l'éclairage public en LED.

Ces optimisations peuvent être mises en place à plus ou moins long terme selon la complexité des sujets, la priorité considérée et l'état des finances.



Budget UPE : Unités de production d'électricité photovoltaïque

Les UPE ont un budget autonome. Installées sur les toits de la Maison des Arches et du groupe scolaire en 2009 et 2010, elles sont source de revenu en 2020 malgré 2 onduleurs hors service (1 réparation et 1 changement) durant une période de l'année. L'excédent de fonctionnement généré a permis un reversement exceptionnel de 12 k€ en recettes du budget communal. Nous estimons une augmentation de la production pour 2021 (et donc de recettes) à la suite de l'entretien du système, soit 16 k€ reversés pour cette année.



Mairie de Foussemagne - 11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne - www.foussemagne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ou secretariat@foussemagne.com

Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h

Information sur la taxe foncière

Le Conseil Municipal a maintenu les taux d'imposition à 19,17% pour le foncier bâti et 43,75% pour le non bâti. Il n'y a donc pas d'augmentation communale mais attention : en 2021, la part départementale de la taxe foncière a été transférée à la commune. C'est un changement qui n'a pas d'incidence sur le montant de l'impôt payé par les contribuables. Toutefois, la part communale du taux bâti indiqué sur vos feuilles d'imposition sera **19,17%+16,72%** (part départementale) **soit 35,89%**.



L'ordre de grandeur des participations communales au RPI reste le même que les années précédentes.

En revanche, il est à noter que la répartition des dotations de l'agglomération définie en 2017 peut sembler faible pour notre RPI (80+10 k€ contre plus du double pour des situations assez comparables). Ce sujet pèserait donc lourdement sur le fonctionnement du RPI mais aussi indirectement sur les communes. Il reste néanmoins difficile à faire évoluer en l'état C'est un point que nous étudions avec la plus grande attention.



Information sur la taxe d'habitation

Le Conseil Municipal ne vote plus de taux pour la taxe d'habitation. Il est figé depuis l'annonce de la suppression de la taxe. Les foyers encore soumis à cet impôt ne paieront plus que 2/3 maximum du montant cette année, puis 1/3 en 2022 pour ne plus rien payer ensuite (selon le gouvernement).



Conclusion

Les finances communales sont toujours très fragiles. Nous restons totalement mobilisés pour tendre vers une amélioration de la situation et travaillons sur toutes les pistes d'optimisation de recettes et d'économies. En 15 mois, nous avons amorcé la direction à prendre mais le chemin à parcourir demeure très long.

Il est primordial de retrouver une bonne capacité d'autofinancement nette et de la trésorerie sans quoi il sera impossible de se projeter dans des travaux d'importance. Nous n'envisageons pas de recourir à l'emprunt. L'objectif de cette année est de retrouver une trésorerie positive, conclure de nouvelles économies et de nouveaux gains à pérenniser dans la durée, sachant que les dotations seront toujours amenées à diminuer.

Les impôts locaux rapportent 240 k€/an à la commune.

Le syndicat du RPI (Regroupement périscolaire intercommunal)

Ce n'est ni la commune de Fousse-magne ni celle de Reppe qui gèrent le fonctionnement scolaire/périscolaire (hors locaux). C'est le « RPI » créé par les communes et abondé en partie par celles-ci :

- Budget annuel de fonctionnement : 300 k€
- Participation totale de Fousse-magne : 125 k€
- Répartition Fousse-magne/Reppe : 80/20

Directeur de la publication : Arnaud Miotte

Rédaction : Olivier Richard

Conception graphique, mise en page et impression : mairie de Fousse-magne

Responsable de la rédaction : Joëlle David

Crédits images : mairie de Fousse-magne et internet



Mairie de Fousse-magne - 11 rue d'Alsace - 90150 Fousse-magne - www.fousse-magne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@fousse-magne.com ; @fousse-magne

Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h